

Extrait du FCPE Jean Moulin

<http://fcpe.jmoulin.free.fr>

Le Lycée Jean Moulin sera ouvert à la prochaine rentrée !

-- Avenir de la cité scolaire --

Publié le dimanche 8 mai 2011

Fichier PDF créé le jeudi 12 mai 2011

Copyright (c) FCPE Jean Moulin - Tous droits réservés

Le Lycée Jean Moulin sera ouvert à la prochaine rentrée !

Le Tribunal Administratif de Lyon a rejeté la requête suspension déposée par des parents, des enseignants, les fédérations FCPE et PEEP et le syndicat SNES pour stopper le processus de fermeture du Lycée Jean Moulin à Lyon 5ème. Le motif invoqué est l'absence de décision formelle de fermeture et l'impossibilité de suspendre la mise en oeuvre d'une décision qui n'existe pas !

<h3 class="spip">Un lycée fantôme</h3>

Pourtant, force est de constater que les parents d'élèves du lycée Jean Moulin sont formellement invités à inscrire leurs enfants au lycée voisin de Saint Just pour la rentrée prochaine, et que la totalité des postes d'enseignants est transférée dans cet autre établissement (hormis un poste purement et simplement supprimé), en dehors de toute procédure normale de mutation. Le Rectorat vide autoritairement le Lycée. A la rentrée 2011, le lycée existera donc administrativement. Mais il sera vidé de ses professeurs et de ses élèves !

<h3 class="spip">Contre l'avis des élus, la Région Rhône-Alpes finance</h3>

En outre, bien qu'ayant voté en séance plénière début avril un vœu demandant la suspension de ce processus, la Région s'apprête à dépenser plus de 200 000 € de travaux d'aménagement destinés à permettre l'accueil des lycéens venant de Jean Moulin. Dépenses inutiles puisque visant à créer des outils et des moyens d'études déjà présents à Jean Moulin.

<h3 class="spip">Des collaborations troublantes contre l'intérêt général</h3>

Toutes ces actions engagées concrètement sur le terrain au détriment des jeunes, des familles et des personnels ne valent donc pas décision. Les faits n'ont donc aucune réalité aux yeux de la Justice administrative. Sommes-nous aussi victimes d'une hallucination collective lorsque nous observons la convergence de fait entre le Président de la région Rhône-Alpes et le Recteur de l'Académie de Lyon pour mener à bien ce projet en dehors de toute concertation et de tout débat démocratique ? Que dire du respect de l'égalité des chances par le Président du Conseil général du Rhône, qui, en tant que Ministre de la Justice annonce la fin des usines carcérales, mais qui accepte sans sourciller un collège de plus de 900 élèves à Jean Moulin ? Sommes-nous aussi victimes d'un mode de gestion des affaires publiques qui oublie les principes de la démocratie et de la séparation des pouvoirs ?

<h3 class="spip">Un moratoire est nécessaire</h3>

Etre digne de Jean Moulin, c'est aussi résister à ce mode d'exercice du pouvoir. En demandant un moratoire d'un an pour rechercher ensemble d'ici fin 2011 des solutions alternatives plus efficaces, plus justes et plus économiques, sommes-nous utopistes ou simplement républicains ?

Plus d'informations sur le site du collectif